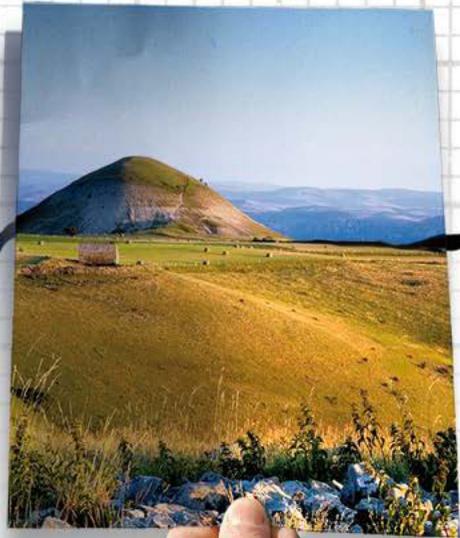


Médecin en Lozère



un autre rythme
une nouvelle vie



◆ Vous êtes interne
en médecine générale

◆ Vous êtes médecin
généraliste en exercice



La Lozère
vous accueille !



◆ De grands

La Lozère est le pays
des grands espaces
avec un tiers de sa superficie
(Causse et Cévennes)
classé au patrimoine mondial
de l'Unesco.



espaces aux couleurs du Sud

La Lozère dispose d'un riche patrimoine naturel, d'un environnement et de paysages préservés :

- Les Gorges du Tarn, un grand site touristique dont la population est multipliée par 50 durant la période estivale ;
- La Haute Vallée du Lot. Le Lot prend sa source sur le mont Lozère avant de traverser les villes de Bagnols-les-Bains, Mende, Chanac et La Canourgue ;

- Les plateaux de l'Aubrac – pays d'élevage, de la race Aubrac, de l'aligot, et du tourisme vert avec une biodiversité exceptionnelle ;
- La Margeride compose entre le bois, le granit et les ruisseaux, un ensemble de paysages doux et sereins ;
- Les Causses du Sauveterre et du Méjean, pays des brebis, des fromages savoureux (Roquefort, Fedou) et des randonnées ;
- Les Cévennes, seul Parc national habité, et sa châtaigneraie centenaire.



◆ Un cadre



Et si votre nouvelle vie
était en Lozère ?

La Lozère est un écrin épargné par les grands ensembles et les fortes concentrations industrielles.

La beauté de ses sites offre des moments d'évasion insoupçonnés, des villages authentiques, des paysages gorgés de lumière et changeants selon les saisons.

de vie exceptionnel

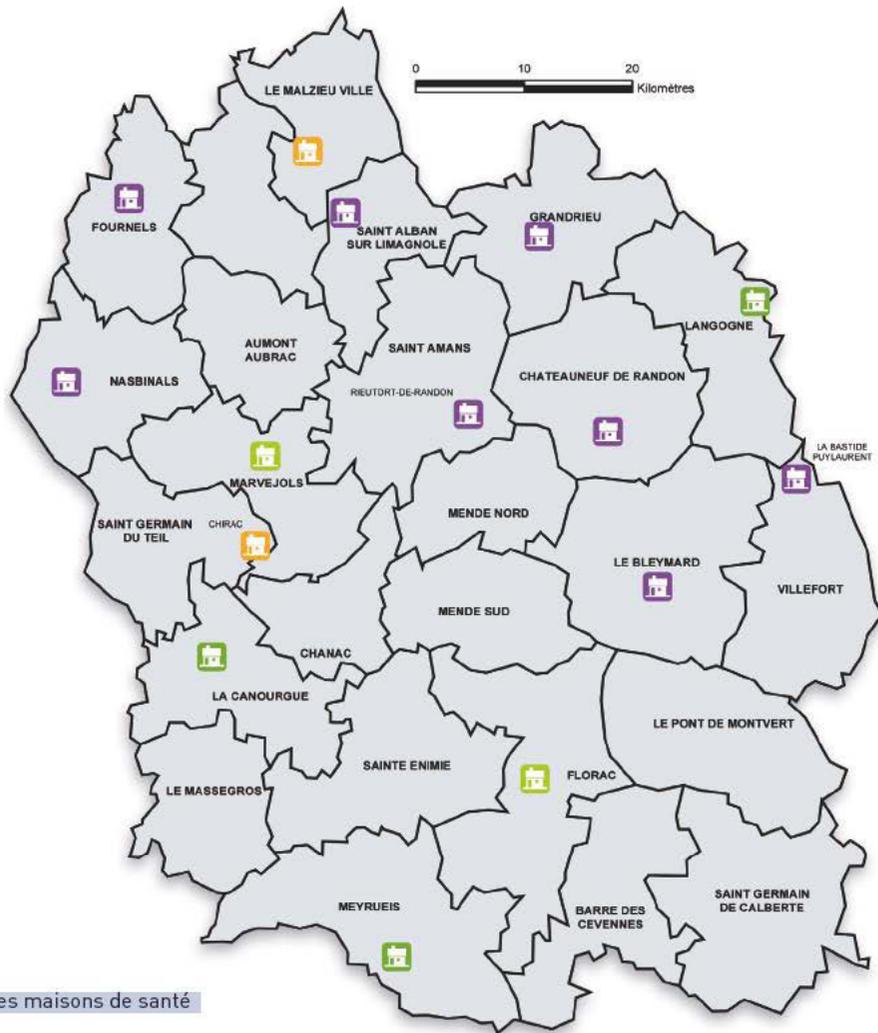


Dans ce département rural, l'agriculture est prédominante, l'activité touristique et artisanale prospère. On y aime la bonne table et les produits de qualité. La Lozère, c'est aussi la richesse de l'accueil.

Notre département sait que le bien le plus précieux ce sont les hommes, qu'ils soient nés ici, qu'ils viennent s'y installer pour vivre et travailler

ou tout simplement qu'ils y passent leurs vacances. La campagne sait se faire accueillante.

Ajoutez à cela l'absence d'embouteillages, un air pur, un fort taux d'ensoleillement, des loyers abordables, le sentiment de sécurité, la mer et la montagne à des distances raisonnables...



Exercice groupé et environnement professionnel

Parce que l'exercice groupé est le nouveau mode de travail sollicité par les professionnels eux-mêmes, le territoire lozérien s'est doté d'un maillage dense et varié de structures permettant de répondre aux attentes :

- **Les maisons de santé pluriprofessionnelles** (équipe pluriprofessionnelle – médecins, infirmier, masseur-kinésithérapeute, dentiste... – regroupée en un même lieu pour prendre en charge les patients de façon globale, de la prévention à l'orientation dans le système de soins) : Langogne, Meyrueis, La Canourgue, Florac (en projet) et Marvejols (en projet).

-  Maisons de santé pluriprofessionnelles
-  Maisons de santé pluriprofessionnelles en projet
-  Maisons médicales rurales
-  Cabinets secondaires

en Lozère

- **les maisons médicales rurales** (structure qui accueille au moins un cabinet médical et un ou plusieurs professionnels de santé : dentiste, infirmières, kinésithérapeute...) : Chateauneuf-de-Randon, Grandrieu, Rieutort-de-Randon, Saint-Alban-sur-Limagnole, La Bastide Puylarent, Nasbinals, Le Bleynard et Fournels.

- **les cabinets secondaires** (accueil d'un médecin généraliste permettant d'assurer des permanences hebdomadaires 1 à 2 jours) : Le Malzieu Ville, Chirac.

La Lozère c'est aussi :

- **6 centres hospitaliers** (Mende, Marvejols, Florac, Langogne, Saint-Chély-d'Apcher et Saint-Alban), 6 établissements de soins ;

- **29 maisons de retraites**. La Lozère est classée 14^e département de France pour la qualité de ces structures d'accueil.



La permanence des soins : un numéro unique

La permanence des soins couvre la prise en charge des patients la nuit, les samedis après-midi, dimanches et jours fériés.

La permanence des soins en Lozère comprend 13 secteurs de garde dont 5 interdépartementaux (organisés en lien avec les départements limitrophes). Elle est centralisée et régulée depuis 2007 via le numéro Azur d'appel unique, système original intégrant la conférence à trois.

En moyenne, 2 à 8 docteurs assurent la garde par secteur. D'autres dispositifs sont mis en place pour soulager la garde médicale, notamment en période estivale.

L' Association Lozérienne des Urgences Médicales et de la Permanence des Soins

L' **Alumps** est à la base d'un réseau campagne-hôpital permettant la prise en charge des urgences de santé, en amont de l'hôpital, par le biais d'un maillage départemental de médecins correspondants SAMU (MCS) qui œuvrent en complémentarité avec les pompiers, les ambulanciers privés, le Centre 15 et le SAMU. Ces médecins volontaires sont équipés d'un sac d'urgence (dont la maintenance est assurée par le SAMU) et sont formés aux techniques de ce type de médecine.

Les autres missions de l'Alumps concernent :

- **la pérennisation de l'organisation du service des gardes les nuits** (de 20 h à 8 h) et les week-ends (du samedi 12 h au lundi 8 h) avec la gestion des plannings de garde et du numéro Azur d'appel unique.
- **la formation à la médecine d'urgence**, assurée par les médecins urgentistes de hôpital de Mende. Les médecins généralistes sont formés à l'acquisition des gestes d'urgence (voies veineuses, voies osseuses, intubations...)
- **l'accompagnement des professionnels** de santé pour la rédaction et la mise en place de leur projet de santé et projet professionnel pour les maisons de santé pluriprofessionnelles.
- **l'accompagnement à l'installation** pour de nouveaux médecins, en partenariat avec le Conseil général et le Conseil départemental de l'Ordre des médecins.





Un réseau de télémédecine

Ce dispositif opérationnel a pour objectif d'améliorer la prise en charge des patients au-delà des distances.

- **un réseau de visioconférences** : les hôpitaux publics (CH de Mende et hôpitaux locaux de Saint-Alban, Florac, Saint-Chély-d'Apcher, Marvejols et Langogne) et la clinique de Marvejols sont équipés en matériel de visioconférence et adhèrent à un réseau de télémédecine (basé à Toulouse) qui permet de rapprocher les établissements lozériens de grands centres hospitaliers pour de la téléexpertise, du télédiagnostic, de la téléformation ou de la téléconsultation.
- **la mise en place d'un système de communication informatisée** entre les médecins correspondants du SAMS (MCS, médecins généralistes urgentistes) et le SAMU 48 pour améliorer la prise en charge des urgences : les médecins sont équipés d'un ordinateur portable capable de transmettre en temps réel au Centre 15 les informations relatives au patient (électrocardiogramme...). Un gain de temps et une meilleure efficacité en situation d'urgence.



◆ Un accompagnement financier pendant l'internat

Les bourses attribuées par le Conseil général

Depuis 2007, le Département a pris la décision d'attribuer des bourses mensuelles aux étudiants de 3^e cycle de médecine générale et dentaire.

Un double objectif : sensibiliser les étudiants à l'exercice en milieu rural et leur donner le goût de s'installer dans un environnement propice à un épanouissement personnel et familial.

Deux types de bourses sont proposées.

• La bourse de stage *

Dans le cadre de votre cursus de formation, vous êtes amené à effectuer un stage en cabinet libéral. Si vous effectuez ce stage chez un praticien en Lozère, le Département s'engage à vous verser une aide financière de 400 € par mois de stage effectué chez ce praticien.

Cette bourse mensuelle est complétée par le remboursement des frais de déplacement entre la faculté dont vous dépendez

et le lieu de votre stage. Ce pour les strictes obligations liées aux études et à la fréquence maximale d'un aller-retour par semaine.

• La bourse d'engagement *

D'un montant de 700 € mensuel, cette bourse vous sera versée pendant la durée de l'internat. En contrepartie, dès l'obtention du diplôme, vous vous engagez à exercer votre activité professionnelle en Lozère pendant une période minimale de 5 ans (sous peine de remboursement total ou partiel).

*Conformément au règlement voté par le Conseil général le 21 décembre 2012.



Un soutien à l'installation

Les mesures fiscales dans le cadre du classement de la Lozère en ZRR

La Lozère fait partie des rares départements français entièrement classés en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR-Loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux). Elle bénéficie, à ce titre, de mesures incitatives à l'installation.

En effet, le classement en ZRR permet aux professionnels de santé qui souhaitent s'installer en Lozère (création ou reprise d'une activité) de bénéficier d'avantages fiscaux conséquents :

- **Exonération de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les bénéfices :** exonération totale pendant 5 ans, puis partielle pendant 3 ans.

- **Exonération de l'impôt sur le revenu** sur la rémunération perçue au titre de la permanence des soins (à hauteur de 60 jours par an).

- **Exonération de la contribution économique territoriale** (ex-taxe professionnelle) : les médecins qui s'installent ou reprennent une patientèle peuvent bénéficier d'une exonération de taxe comprise entre 2 et 5 ans à compter de l'année suivant l'installation (cette exonération reste soumise à une délibération de la collectivité locale concernée).

- **Exonération de la taxe foncière** sur les propriétés bâties pendant 2 à 5 ans (exonération en fonction des délibérations prises par les collectivités locales).



Vos contacts

Les différents partenaires sont là pour vous renseigner, vous accompagner et vous aider dans vos démarches.

- Conseil général de la Lozère

Service Communication

Tél. : 04 66 94 01 02

Email : vcogoluegnes@cg48.fr

- Association lozérienne des urgences médicales et de la permanence des soins (ALUMPS)

Centre hospitalier

Maison Cruveiller

Avenue du 8 mai 1945

48000 MENDE

Tél. : 04 66 49 59 83 ou 06 72 30 81 10

Email : contact@alumps.com

- Mesures fiscales

Délégation territoriale de l'A.R.S.
de la Lozère

Tél. : 04 66 49 40 70

Email : DD48-DIRECTION@ars.sante.fr

ou l'Administration fiscale

- Formalités administratives d'installation :

Ordre national des médecins

Conseil départemental de la Lozère

5, boulevard Théophile Roussel

48000 MENDE

Tél. : 04 66 49 27 17

Email : lozere@48.medicin.fr





La ligne directe du Conseil général

Vous envisagez de vous installer
en Lozère, mais vous vous interrogez,
vous avez besoin d'informations,
de précisions...

Valérie, en charge de ce dossier
au Conseil général de la Lozère,
répond à toutes vos questions :

04 66 94 01 02

Bienvenue en Lozère

